

Arrêté CAB-2022-242 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de la commune de Montgru-Saint-Hilaire

Le Préfet de l'Aisne,

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vυ le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2008 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ; Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 approuvant le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB) entre Berzy-le-Sec et Latilly ;

Sur proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La commune de <u>Montgru-Saint-Hilaire</u> fait l'objet du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue (PPRICB) sur les communes entre Berzy-le-Sec et Latilly approuvé le 20 juillet 2022.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs,
- le PPRICB entre Berzy-le-Sec et Latilly.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr





<u>Article 2</u>: L'arrêté du 3 juillet 2008 relatif à l'information des acquéreurs et locataires est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Montgru-Saint-Hilaire et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, 24 OCT. 2022

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet

Jérôme MALET



Préfecture de département

code postal	02210	Commune de MONTGRU-SAINT-HILAIRE					code Insee 02507		
				information					
		aleas natureis,	miniers ou techr	nologiques, sism	icite et pollution	on des sols			
Annexe à l'ar	rrêté préfectoral n° CAB-2022-242	,	2 4 00=						
Cityotian da		du	2 4 OCT.	2022		jour le			
2.1 La con	la commune au regard nmune est située dans l	e périmètre d'un	PPR n	evention de risc	ques naturels	[PPR n]			
	R est prescrit et non e	encore approuvé					oui	non	
Ce PP	'R est approuvé						oui	X non	
approuvé		date	20/07/22			aléa Inc	ndations et coul	ées de bo	ue
Les docum	nents de référence men	date tionnés à l'article	R125-24 du Cor	le de l'environne	ment sont:	aléa			
					mone done.				
Le rèaleme	ent de ce PPR intègre d	es prescriptions	de travauv				oui		
							out	non	
	la commune au regard nmune est située dans l			evention de risc	jues miniers	[PPRm]	oui	non	х
		date				aléa			
		date				aléa			
		date				aléa			
Les docum	nents de référence ment	tionnés à l'article	R125-24 du Coo	le de l'environne	ment sont:				
							consultable sur	Internet *	
l a skalama	out its on DDD total one of		=				consultable sur	Internet *	
	ent de ce PPR intègre d						oui	non	
	la commune au regard					[PPRt]			
	nmune est située dans le				prouvé		oui	non	Х
4.2 La com	nmune est située dans le	e périmètre d'un	PPR t approuvé				oui	non	Х
		date				aléa			
		date				aléa			
		date				aléa			
Les docum	ients de référence ment	ionnés à l'article	R125-24 du Cod	e de l'environne	ment sont				
							consultable sur Internet * consultable sur Internet *		
							consultable sur	Internet *	
	ent de ce PPR intègre de						oui	non	
Situation de la application de	a commune au regard s articles R 563-4 et R	du zonage régl	ementaire pour	la prise en com	pte de la sis	micité	2010 1055		
	ne est située dans une a			zone 1 X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5	
				très faible	faible	modérée			orte
Le docume	nt de référence mentior	né à l'article R12	25-24 du Code d				moyonno		0110
Article D 5	63-8-1 sur la répartitio	n des commune	es entre les cind	zones de sism	nicité		consultable sur	Internet *	
	a commune au regard								
	ne est située en secteur						oui	non	x
	ents de référence menti			e de l'environner	ment sont:			71011	^
					.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		consultable sur	Internet *	
	The state of the s	THE PERSON NAMED IN	niàc	es jointes	The second	The same		1000	
Cartographie			piec	es jointes		NAME OF STREET		THE RESERVE	-
	ocuments ou de dossier	s permettant la k	icalisation des in	nmeuhles au ren	ard des risonu	e ancourie			
en application	n de l'article R125-26 du	L'environt	nnement						
	ltable en mairie, à la pre			iternet http://www	w.aisne.gouv.	fr			
		,			gran.				
Arrêtés portar	nt ou ayant porté reco	nnaissance de l	état de catastro	phe naturelle d	u technologi	que			
	édition de la présente fi				ful alama ta mit	rieus - C	anitum to a sile		
	alisée des arrêtés est c es naturelles	nombre	site http://www.g	jeonsques.gouv.					
		rigitible	_		catastrophes	s technologic			
te 24 ()	CT. 2022		-14-¥				Le pre	éfet de dép	artem